

Solidaires face aux menaces du rappeur OrelSan contre les associations féministes

Le 21 avril 2009, le rappeur OrelSan était programmé à la MJC de Rennes. Pendant les semaines précédant le concert, de nombreuses associations ont alerté le directeur de la MJC et les élu/es de la ville de la nocivité des textes de ce rappeur qui se plaît à détailler avec complaisance des violences infligées à des femmes et à des mineures.

Deux semaines auparavant, OrelSan devait se produire à Poitiers. Mais, face à l'extrême violence de ses chansons et à leur ambivalence, les responsables du Confort Moderne ont décidé de le déprogrammer.

A Rennes, le responsable de la MJC et les élu/es se sont réfugiés derrière une pseudo-liberté d'expression qui ne connaîtrait aucune limite pour maintenir le concert d'OrelSan. La liberté d'expression, telle qu'elle est internationalement reconnue, connaît pourtant une limite : l'appel à la haine et au meurtre.

Dans leur volonté de protester contre cette conception de la liberté d'expression qui ne respecte ni l'humain ni le vivre-ensemble, quatre associations ont appelé à un sit-in le jour du concert devant la MJC : Pulsart, association nationale d'actions artistiques auprès des jeunes en difficulté, et trois associations locales qui agissent pour les droits et l'autonomie des femmes. L'entrée de la salle a été bloquée pendant une heure par quelques manifestant/es, retardant ainsi le concert. Cette action s'est déroulée sans violence. Pendant le blocage, les participant/es, des militant/es d'associations et des étudiant/es de Rennes 2, ont discuté avec le public pour leur faire prendre connaissance de la teneur des textes d'OrelSan et de leur gravité.

Jeudi dernier, 30 avril, Pulsart et d'autres associations ont reçu une lettre de l'avocat d'OrelSan en date du 22 avril qui les met « en demeure d'interrompre immédiatement toutes [leurs] actions de nature à porter atteinte au bon déroulement de la carrière d'OrelSan ».

L'avocat du champion de la liberté d'expression intime donc aux associations de se taire sous menace de poursuites.

**Nous soutenons toutes les associations mises en demeure.
Ces mises en demeure concernent aussi chacune de nos associations :
c'est notre liberté de manifestation et d'expression qui est menacée.**

Par ailleurs, l'avocat d'OrelSan émet toute une série d'accusations mensongères qu'il est bien sûr dans l'impossibilité d'étayer par quelque fait réel. La manœuvre vise à faire pression pour imposer le silence aux associations féministes.

L'avocat avance aussi : « la chanson dont vous dénoncez les paroles n'est ni contenue dans l'unique album d'OrelSan, ni interprétée lors de ses prestations sur scène ».

OrelSan ne chante plus « Sale Pute » sur scène, mais il continue à chanter « Suce ma bite pour la Saint-Valentin » où il menace (déjà !) sa copine de la « marie-trintigner » si elle ne se tait pas (décidément, c'est une manie !). De plus, ces chansons, parmi les plus haineuses de son répertoire, sont toujours accessibles sur internet : le rappeur et ses producteurs refusent de les retirer.

Nous rappelons enfin que plusieurs autres de ses chansons sont porteuses d'un message de haine contre les femmes, les gays et les lesbiennes. Pour n'en citer que deux, « Courez, courez » et « Différent » comptent parmi les chansons de son album qui portent atteinte à la dignité humaine.

**OrelSan use et abuse de la liberté d'expression,
mais dénie à celles et à ceux qui rejettent ses chansons le droit de s'exprimer.
Nous refusons le chantage et le silence qu'il veut nous imposer.
Nous dénonçons les accusations mensongères proférées par son avocat.
Nous affirmons que la liberté d'expression n'appartient pas qu'aux « artistes » :
la liberté d'expression appartient à chacun/e d'entre nous.
OrelSan ne nous fera pas taire !**

Signataires : A Jean-Claude Rhône-Alpes (AJC Rhône-Alpes), Association Droits des Femmes XX^e, Association nationale des centres d'interruption de grossesses et de contraception (ANCIC), Chiennes de Garde, « Cineffable, Quand les lesbiennes se font du cinéma », Citoyennes maintenant, Collectif de pratiques et de réflexions féministes « Ruptures », Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes, Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Collectif I3 Droits des Femmes, Commission Femmes et Mondialisation d'ATTAC, Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF), Coordination Lesbienne en France (CLF), CQFD-Fierté Lesbienne, Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF), Fédération d'Ille-et-Vilaine de la Ligue de l'enseignement, Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), « Femmes Libres » - Radio Libertaire, « Femmes pour le dire, Femmes Solidaires, Femmes Solidaires 66, La Fédération, La Meute, Ligue de l'enseignement, Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie (LFID), Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Marche Mondiale des Femmes, Mix-Cité Paris, Mouvement français pour le planning familial (MFPP), Mouvement Jeunes Femmes (MJF), Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Paroles de femmes Massy, Parti de Gauche, Pluri'elles Algérie, SOS Sexisme, Vigilance LGBTI Aix (VELA)

Contact : colcadac@club-internt.fr / 06 07 48 71 83